



COMPTE-RENDU  
de la réunion du conseil municipal  
du 28 octobre 2020

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2020,
- 3) **CCAS** : Election des membres du CCAS,
- 4) **Urbanisme** : Adhésion service instruction droit des sols,
- 5) **Urbanisme** : Transfert compétence PLU à la CCPC
- 6) **Patrimoine** : Attribution locaux au Vivier,
- 7) **Finances** : Demandes de subventions,
- 8) **Personnel** : Assurance risques statutaires,
- 9) **Questions diverses** :

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – GROSJEAN Roger - TEMPESTINI Serge –  
MAILLARD Cédric – PIERRET Fabrice  
Mmes ALEXANDRE Monique – PETIT Franciane – Stéphanie GAUDET –  
LEVANDOWSKI Martine.

**ETAIENT REPRESENTES :**

VIOT Hugues par TEMPESTINI Serge  
MEY James par PORTAS Jacques  
BONNETIER Paulette par ALEXANDRE Monique  
JUMEAUX Astrid par Franciane PETIT

**ETAIT ABSENTE :**

SALENGROS Martine.

XXXXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 35.

### **Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.**

Madame Monique ALEXANDRE est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2020**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent le procès-verbal du 24 septembre 2020.

### **Affaire 3 : CCAS : Election des membres du CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à sept (7) le nombre de membres du conseil municipal appelés à siéger au Centre Communal d'Action Sociale ;

Après avoir pris connaissance des candidatures et votés à scrutin secret, les membres du conseil municipal élisent la liste composée des membres ci-dessous, pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale :

M. PORTAS Maire,

Monique ALEXANDRE, Paulette BONNETIER, Stéphanie GAUDET, Martine LEVANDOWSKI, Cédric MAILLARD, Franciane PETIT, Fabrice PIERRET.

Nomination des personnes non membres du conseil municipal, qui sont appelées à siéger au Conseil Communal d'Action Sociale :

Nelly HANSSENS, Claudette PLANTINO, Virginie SCHWALLER, Alain VANET, Andrée FORET, Aurore OSTER, Houria TOURNEMOLLE.

### **Affaire 4 : Urbanisme : Adhésion service instruction droit des sols**

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové dite loi ALUR, prévoit des évolutions significatives sur différents domaines du logement mais aussi sur l'instruction du droit des sols.

La Communauté de Communes Picardie des Châteaux (CCPC) a mis en place un service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme depuis le 1er janvier 2018.

Le coût de ce service est fixé par délibération chaque année. Pour l'année 2020 il est de 2,31 € par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au service d'instruction des droits des sols de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux.
- d'accepter le coût annuel du service pour l'année 2020.
- d'adopter le projet de convention.
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

### ***Arrivée de Monsieur PIERRET Fabrice***

### **Affaire 5 : Urbanisme : Transfert compétence PLU à la CCPC**

L'article 136 de la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové – ALUR prévoit le transfert de la compétence de l'élaboration des PLU vers les communautés de communes de manière automatique à compter du 27 mars 2017, soit trois ans à compter de l'adoption de la loi.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre un transfert automatique de la compétence de l'élaboration des PLU à la Communauté de Communes et autorise le Maire à réaliser toutes les formalités subséquentes.

### **Affaire 6 : Patrimoine : Attribution des locaux au Vivier**

Suite au départ de Monsieur Gardini, un local d'une grande superficie s'est libéré sur le site du Vivier.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de louer une superficie de 105.45 m<sup>2</sup>, à THERY Medhy, menuisier, pour un loyer mensuel de 120.22 euros, à compter du 1er novembre 2020.

### **Affaire 7 : Patrimoine : Attribution des locaux au Vivier**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de louer une superficie de 104.91 m<sup>2</sup>, à Stéphane EVRARD, pour un loyer mensuel de 119.60 euros à compter du 1er novembre 2020,

### **Affaire 8 : Patrimoine : Attribution des locaux au Vivier**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de louer une superficie de 105 m<sup>2</sup>, à LORILLON Kévin, société PERF ISOLATION, pour un loyer mensuel de 119.70 euros à compter du 1er novembre 2020,

### **Affaire 9 : Patrimoine : Attribution des locaux au Vivier**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de louer la superficie de 151.20 m<sup>2</sup>, à Madame WARGNIER née PERRIGUEY Aurélie pour un loyer mensuel de 172.37 euros à compter du 1er décembre 2020.

### **Affaire 10 : Finances : demande de subvention**

#### SPA

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

#### FX Team Karting

L'association FX Team Karting a perçu une subvention de 300 euros pour l'année 2020.

Une compétition est prévue à Brignoles début novembre 2020.

L'association demande une subvention complémentaire pour financer les frais de déplacements importants.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 euros à l'association FX Team Karting, si la compétition à Brignoles se réalise.

### **Affaire 11 : Personnel : Assurance risques statutaires,**

Actuellement un contrat est souscrit auprès de la SMACL pour l'assurance du personnel. Ce contrat est renouvelé par tacite reconduction en début d'année.

Le membres du conseil municipal décident de ne pas dénoncer le contrat d'assurance pour le personnel cette année mais étudient d'autres propositions.

### **Questions diverses**

Un projet « Age et Vie service » est en cours d'étude.

Maison M. & Mme Herman :


Monsieur FORET propose d'étudier le droit de préemption pour racheter la maison de M. et Mme HERMAN.

Pompe à chaleur :

Monsieur TEMPESTINI a étudié le dossier des pompes à chaleur ainsi que d'autres énergies renouvelables

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h50*

Le Maire,



Jacques PORTAS